

# Ville d'Acton Vale

## grille des usages principaux et des normes

	Usage dominant	Classes d'usages	Article de zonage	Zones					
				521	522	523	524		
<b>USAGES</b>	<b>HABITATION</b>	classe A-1 unifamiliale isolée		●	●	●	●		
		classe A-2 unifamiliale jumelée							
		classe A-3 unifamiliale en rangée							
		classe B-1 bifamiliale et trifamiliale isolée							
		classe B-2 bifamiliale et trifamiliale jumelée							
		classe B-3 bifamiliale et trifamiliale en rangée							
		classe C-1 multifamiliale isolée (4 à 8 log.)							
		classe C-2 multifamiliale isolée (9 log. et plus)							
		classe D - habitation communautaire							
	classe E - maison mobile								
	<b>COMMERCE</b>	classe A-1 bureaux							
		classe A-2 services							
		classe A-3 écoles musique, danse							
		classe A-4 alimentation (- de 300 m ca)							
		classe A-5 vente au détail (- de 300 m ca)							
		classe A-6 meubles, équip. (- de 300 m ca)							
		classe A-7 commerces (+ de 300 m ca)							
		classe A-8 imprimeries (- de 200 m ca)							
		classe B-1 spectacles, salles de réunion							
		classe B-2 bars, brasseries							
		classe B-3 commerces érotiques							
		classe B-4 récréation intérieure							
		classe B-5 arcades							
		classe B-6 récréation ext. intensive	art. 17.4						
		classe B-7 récréation ext. extensive		● [1]	● [1]				
		classe B-8 observation nature		● [1]	● [1]				
classe B-9 clubs sociaux									
classe C-1 hébergement									
classe C-2 gîte du passant			●	●	●	●			
classe C-3 restauration									
classe C-4 cantines									
classe D-1 poste d'essence									
classe D-2 station service, lave-autos		art. 19.2							
classe D-3 ateliers d'entretien		art. 19.2,19.3			● [5]				
classe D-4 vente de véhicules		art. 19.2							
classe D-5 pièces et accessoires					● [5]				
classe E-1 construction, terrassement									
classe E-2 vente en gros, transport	art. 17.2								
classe E-3 para-agricole				●					
classe E-4 autres usages commerciaux									
<b>INDUSTRIE</b>	classe A	art. 20.2			● [2]				
	classe B	art. 20.2			● [2]				
	classe C	art. 20.2							
	classe D extraction	art. 17.5,20.2							
	classe E récupération, recyclage	art. 20.2							
	classe F traitement boues, lisiers	art. 20.2		●					
<b>PUBLIC ET INSTITUTIONNEL</b>	classe A-1 services gouvernementaux								
	classe A-2 santé, éducation								
	classe A-3 centres d'accueil								
	classe A-4 services culturels et communautaires								
	classe A-5 sécurité publique, voirie								
	classe A-6 lieux de culte								
	classe B parcs, équipements récréatifs								
	classe C équip. publics	art. 7.5.2	●	●					
	classe D infras. publiques		●	●	●	●			
	classe D animaux domestiques	art. 21.2		●					
<b>AGRICOLE</b>	classe A agriculture et forêt	art. 21.1	●	●	● [1]	● [1]			
	classe B élevage	art. 21.1	●	●		● [4]			
	classe C activités complémentaires		●	●	● [3]	●			
	classe D animaux domestiques	art. 21.2		●					

Notes particulières:

[1] limité à la culture des sols, sans bâtiment

[2] limité à une superficie de 225 mètres carrés ou à l'utilisation d'un bâtiment industriel existant, à moins que l'usage soit directement relié à un produit agricole

[3] limité à l'entreposage, au conditionnement et à la première transformation des produits agricoles

[4] limité à l'élevage d'animaux à des fins personnelles sur des terrains utilisés à des fins résidentielles

[5] limité à l'utilisation d'un bâtiment industriel ou commercial existant sur un terrain bénéficiant de droits acquis ou d'une autorisation de la

CPTAO

# Ville d'Acton Vale

## grille des usages principaux et des normes

		Article de zonage	Zones						
			521	522	523	524			
<b>NORMES</b>	<b>IMPLANTATION</b>	marge de recul avant min. (m)	art. 6.2.1.2	12	12	12	12		
		marge de recul latérale min. (m)		3	3	2	2		
		somme des marges de recul latérales min. (m)		6	6	4	4		
		marge de recul arrière min. (m)		6	6	3	3		
	<b>BÂTIMENT</b>	hauteur maximale (étage)		2	2	2	2		
		hauteur maximale (m)		—	—	—	—		
		façade minimale (m)		7,3	7,3	7,3	7,3		
		profondeur minimale (m)		6	6	6	6		
		superficie min. au sol (m ca)		55	55	55	55		
	<b>RAPPORTS</b>	espace bâti/terrain max., bâtiment principal (%)		40	40	40	40		
		espace bâti/terrain max. bâtiment accessoire (%)		10	10	10	10		
	<b>AUTRES NORMES</b>	normes patrimoniales	art. 14.3						
		zones à risque d'inondation	art. 17.1.1						
		zones à risque d'érosion	art. 17.1.2						
projet intégré PIIA									
<b>DIVERS</b>	<b>AMENDEMENT</b>	Modifié par le règlement 092-2004							
		Modifié par le règlement 195-2010							
		Modifié par le règlement 289-2015							
		Modifié par le règlement 317-2017							
	Notes particulières:								